



ÉTUDES DE LA FAMILLE
APPLIQUÉES
12^e ANNÉE
(CRÉDIT COMPLET)

Cadre manitobain des résultats
d'apprentissage

Dans l'élaboration des résultats d'apprentissage, il a été présumé que les cours sont enseignés par des spécialistes du domaine; par conséquent, la terminologie et le langage utilisés dans ce cadre curriculaire sont propres au domaine d'expertise.

ÉTUDES DE LA FAMILLE APPLIQUÉES 12^e ANNÉE

Les cours d'études de la famille appliquées proposent une démarche préventive, proactive et pratique qui vise à renforcer les personnes et les familles. Les élèves acquièrent des connaissances, des compétences et des attitudes pour faire des choix éclairés en ce qui concerne la prise en charge d'eux-mêmes et d'autrui dans le contexte d'une communauté mondiale. Les élèves acquièrent des stratégies pour gérer les défis de la vie d'une manière efficace et responsable qui enrichit leur parcours de vie.

Niveaux de cours et attribution des crédits

Un élève peut obtenir un crédit en suivant et réussissant un cours d'études conçu pour une durée minimale de 110 heures. L'élève peut obtenir un demi-crédit ou un crédit complet à chaque niveau scolaire dans le domaine des Études de la famille en plus du crédit complet du cours Études de la famille appliquées - 12^e année.

0487 Études de la famille (demi-crédit)	15S 15A 15M 25S 25A 25M 35S 35A 35M 45S 45A 45M
0487 Études de la famille (crédit complet)	10S 10A 10M 20S 20A 20M 30S 30A 30M 40S 40A 40M
0491 Études de la famille appliquées (crédit complet)	40S / 40A / 40M

Spécialisé (S) : Expériences éducatives dans des domaines spécialisés menant à d'autres études au-delà du secondaire (p. ex., apprentissage, collège, université).

ALA (A) : Expériences éducatives conçues pour mettre l'accent sur des buts d'apprentissage de l'anglais langue additionnelle (ALA) dans le contexte de la matière, d'après le niveau évalué de maîtrise de l'ALA de l'élève, et pour aider l'élève à faire la transition vers des programmes réguliers du deuxième cycle du secondaire dans ce domaine. Un plan éducatif individuel ALA (PEI-ALA) doit être établi pour chaque élève.

Modifié (M) : Expériences éducatives destinées aux élèves ayant des déficiences cognitives importantes. Lorsque les résultats d'apprentissage provinciaux par matière ont été modifiés pour tenir compte des besoins d'apprentissage d'un élève, un plan éducatif individuel (PEI) doit être établi pour chaque élève.

Description du cours Études de la famille appliquées - 12^e année

Le cours **Études de la famille appliquées - 12^e année** prépare les élèves à pouvoir prendre soin des nourrissons, des bambins et des enfants grâce à l'étude du développement de l'enfant. Les compétences et connaissances sont mises en application dans le cadre d'une expérience pratique de 40 heures avec des enfants où les élèves observent, guident le comportement, assurent la santé et la sécurité et participent à des expériences d'apprentissage par le jeu. Ce cours jette les bases d'études plus approfondies dans le domaine de l'éducation de la petite enfance et des carrières connexes.

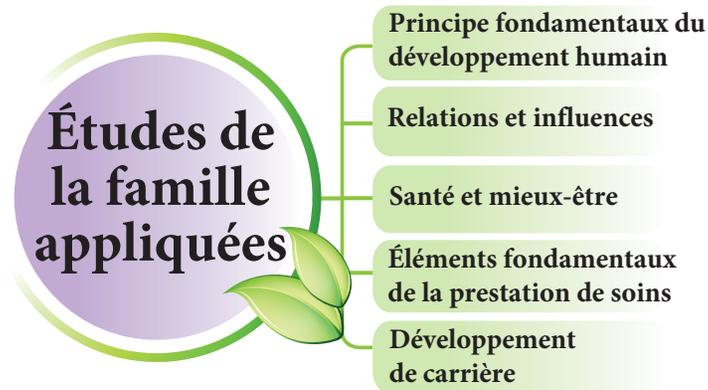
Stage pratique du cours Études de la famille appliquées - 12^e année

Les élèves participent à un stage supervisé de 40 heures dans le cadre de ce cours à crédit complet. Les possibilités de stage peuvent comprendre les garderies agréées, les classes de prématernelle, maternelle ou 1^{re} année, les centres d'aide préscolaire aux Autochtones, les programmes communautaires ou scolaires pour parents et enfants, les laboratoires, pouponnières et les programmes préscolaires sur place pour nourrissons, etc. Les expériences de stage peuvent exposer l'élève à divers établissements de la petite enfance. Lorsque le programme n'est pas titulaire d'un permis provincial, l'élève doit être supervisé par un éducateur des jeunes enfants (II ou III) titulaire de la classification selon les normes courantes (voir les normes du Manitoba à l'adresse https://www.gov.mb.ca/fs/childcare/students_workforce/classification.fr.html) ou un enseignant agréé par la province. Les élèves doivent être visités régulièrement par l'enseignant agréé par le Manitoba ou la personne désignée par l'école au lieu de stage.

Au Manitoba, le contenu du cours Études de la famille appliquées - 12^e année est structuré en une série de buts.

1. **Principes fondamentaux du développement humain :** Les expériences d'apprentissage associées à ce but aideront les élèves à mieux connaître et comprendre les responsabilités personnelles et des membres de leur famille en matière de promotion de la santé, du bien-être et de la résilience des enfants.

2. **Relations et influences :** Les expériences d'apprentissage associées à ce but aideront les élèves à acquérir les connaissances et les compétences dont ils ont besoin pour établir et entretenir des relations positives avec les enfants, les individus, les familles et les collectivités.
3. **Santé et mieux-être :** Les expériences d'apprentissage associées à ce but aideront les élèves à acquérir les connaissances et les compétences nécessaires pour comprendre les facteurs qui influent sur notre santé et notre bien-être. Tout en élaborant des stratégies individuelles, les élèves renforceront leur capacité d'utiliser des compétences, des ressources et des processus qui améliorent la vie quotidienne des enfants, des individus, des familles et des collectivités.
4. **Éléments fondamentaux de la prestation de soins :** Les expériences d'apprentissage associées à ce but aideront les élèves à acquérir les connaissances et les compétences nécessaires pour se préparer aux responsabilités de fournisseur de soins, y compris les défis auxquels font face les enfants, les individus, les familles et les collectivités.
5. **Développement de carrière :** Les expériences d'apprentissage associées à ce but aideront les élèves à acquérir les connaissances et les compétences nécessaires à une communication efficace, au travail d'équipe et au leadership qui contribuent à la réussite dans l'apprentissage, la vie et le travail grâce à leur participation à un stage pratique supervisé de 40 heures.



Terminologie

Commission de vérité et réconciliation du Canada (CVR). Les appels à l'action identifiaient **l'éducation pour la réconciliation** comme l'un des domaines d'intervention pour guérir des séquelles des pensionnats indiens et faire progresser le processus de réconciliation canadienne. Tous les cours traités dans *Écologie humaine, 9^e à la 12^e année* : *Cadre manitobain des résultats d'apprentissage* appuient la contribution d'Éducation et Formation Manitoba à la réconciliation. Pour plus amples renseignements sur les appels à l'action de la CVR, voir http://www.trc.ca/assets/pdf/Calls_to_Action_French.pdf.

Voici une explication de termes employés dans les résultats d'apprentissage qui pourraient ne pas être familiers ou nécessiter des précisions :

- **Aîné** : Chef spirituel qui possède des connaissances culturelles et traditionnelles, qui est représentatif de sa collectivité et vers qui les collectivités des Premières Nations, des Métis et des Inuits se tournent pour solliciter conseils et sagesse.
- **Gardien du savoir** : Les gardiens du savoir possèdent une connaissance clé du passé et du présent et sont en mesure de partager des enseignements sur les connaissances nouvelles et anciennes.
- **Autochtone** : Terme collectif utilisé pour décrire les premiers habitants du territoire avant le contact avec les Européens. Le terme ne fait pas seulement référence au passé, mais aussi à la société d'aujourd'hui, y compris la nation métisse dont l'origine remonte au premier contact avec les Européens. Au Canada, l'expression *peuples autochtones* comprend les Premières Nations, les Métis et les Inuits.

Les termes suivants utilisés dans le présent document et ces définitions visent à énoncer le contexte du présent cadre de résultats.

- **Enfants** : Personnes de 12 ans ou moins, y compris les nourrissons, les enfants d'âge préscolaire et les enfants d'âge scolaire.
- **Parents** : Personnes ayant le rôle de parent ou de tuteur.

- **Fournisseur de soins** : Personne qui assure les soins et la supervision d'un enfant, mais qui ne fournit pas de soins parentaux.
- **Famille** : Il peut s'agir d'un parent, d'un tuteur ou d'un intervenant ou organisme de services à l'enfance et à la famille. Le terme est utilisé pour reconnaître que plus d'une de ces personnes peut participer à la prise de décision pour cet enfant (p. ex., Aîné, membre du clan, grand-parent).

0491 Études de la famille appliquées (crédit complet)

12^e année

But 1 : Démontrer une compréhension des principes fondamentaux du développement humain.

Les enseignants sont invités à consulter des ressources supplémentaires, des Aînés ou des gardiens du savoir lorsqu'ils réalisent les résultats d'apprentissage autochtones dans le cadre des protocoles traditionnels. Voir l'annexe 2.

RAG 1.1 : Démontrer une compréhension de la croissance et du développement.

12.1.1.1 Décrire les recherches récentes sur le cerveau à l'appui de la pratique actuelle (p. ex., plasticité cérébrale, centres du cerveau, périodes critiques, autorégulation).

12.1.1.2 Décrire la croissance et le développement sociaux, émotionnels, cognitifs, physiques, linguistiques, spirituels et moraux des enfants.

12.1.1.3 Expliquer les principes et les caractéristiques du développement de l'enfant.

12.1.1.4 Décrire les menaces au sain développement humain et leurs répercussions sur les enfants, et décrire comment les facteurs de protection au niveau individuel, familial, communautaire ou gouvernemental peuvent favoriser la résilience dans leur contexte familial ou culturel.

12.1.1.5 Déterminer les besoins particuliers en matière d'apprentissage chez les enfants (p. ex., retards de développement, SAF, TDAH, autisme, douance, problèmes de mobilité, anxiété).

RAG 1.2 : Démontrer une compréhension des perspectives sur le développement de l'enfant.

12.1.2.1 Examiner les théories du développement qui s'appliquent aux nourrissons, aux enfants d'âge préscolaire et aux enfants d'âge scolaire. (p. ex., Maslow, Piaget, Kohlberg, Bronfenbrenner, Erikson et Brokenleg).

12.1.2.2 Définir et examiner diverses perspectives culturelles sur le développement de l'enfant.

12.1.2.3 Démontrer une compréhension de la façon dont les diverses théories du développement s'appliquent aux enfants dans des scénarios réels.

0491 Études de la famille appliquées (crédit complet)

12^e année

But 1 : Démontrer une compréhension des principes fondamentaux du développement humain. *(suite)*

RAG 1.3 : Démontrer une compréhension du développement socioémotionnel.

12.1.3.1 Décrire les changements socioémotionnels qui surviennent durant l'enfance.

12.1.3.2 Nommer et décrire des théories de l'attachement (p. ex., Bowlby, Ainsworth).

12.1.3.3 Décrire le rôle de la famille, des amis, des pairs, de la communauté et du clan dans la socialisation.

12.1.3.4 Décrire les stratégies que les adultes peuvent utiliser pour aider les enfants à acquérir des habiletés d'attachement, d'autorégulation et de socialisation.

RAG 1.4 : Démontrer une compréhension du développement cognitif et linguistique.

12.1.4.1 Décrire les changements liés au développement cognitif et linguistique qui surviennent durant l'enfance.

12.1.4.2 Nommer et décrire des théories du développement cognitif (p. ex., Piaget, Vygotsky, Montessori, Gardner, Bruner, Bandura, Binet).

12.1.4.3 Expliquer les fondements du développement linguistique et le processus d'acquisition de la langue chez les enfants et le lien entre le langage oral et l'alphabetisation (p. ex., rôle du jeu dans le développement linguistique, apprentissage du langage verbal, non verbal, apprentissage de deux langues ou de l'ALA).

12.1.4.4 Décrire le rôle de la famille, des amis, des pairs, de la communauté et du clan dans le développement linguistique.

12.1.2.5 Décrire des stratégies que les adultes peuvent utiliser pour soutenir le développement cognitif et linguistique des enfants.

0491 Études de la famille appliquées (crédit complet)

12^e année

But 2 : Démontrer une compréhension des relations et des influences.

RAG 2.1 : Acquérir une compréhension des stratégies de communication pour établir des relations saines.

12.2.1.1 Identifier les styles (p. ex., passif, agressif, assertif) et les composantes de la communication verbale et non verbale.

12.2.1.2 Évaluer l'incidence de la technologie actuelle sur les relations.

12.2.1.3 Expliquer comment la sensibilisation et la compréhension culturelles peuvent faciliter la communication.

12.2.1.4 Résumer les façons dont une communication efficace ou inefficace a une incidence sur les relations.

12.2.1.5 Démontrer des compétences et des techniques pour communiquer efficacement avec les enfants et les adultes.

RAG 2.2 : Démontrer la capacité de promouvoir des relations positives avec les enfants.

12.2.2.1 Déterminer les facteurs qui favorisent un milieu d'apprentissage positif pour tous les enfants (p. ex., inclusion/diversité, lieu matériel, éclairage, matériel et expériences, soins affectifs, formation/ratios du personnel).

12.2.2.2 Décrire les avantages des routines et des limites pour les enfants.

12.2.2.3 Décrire comment les adultes peuvent être des modèles positifs pour les enfants.

12.2.2.4 Définir les symptômes du stress chez l'enfant et décrire la relation entre le stress et le comportement.

12.2.2.5 Définir des stratégies pour aider les enfants à gérer le stress.

12.2.2.6 Développer une philosophie personnelle pour prendre soin des enfants avec une attitude bienveillante.

12.2.2.7 Démontrer des stratégies pour établir et maintenir des relations en encourageant les comportements prosociaux, l'estime de soi positive et l'autorégulation, et les compétences en résolution de conflits chez les enfants.

0491 Études de la famille appliquées (crédit complet)

12^e année

But 2 : Démontrer une compréhension des relations et des influences. (*suite*)

RAG 2.3 : Démontrer une compréhension des situations difficiles pour les individus ou les familles.

Remarque : Les résultats d'apprentissage peuvent être intégrés tout au long du cours.

12.2.3.1 Définir le stress et les causes courantes du stress chez l'adulte (p. ex., collègues, parents et problèmes personnels).

12.2.3.2 Étudier les stratégies positives et identifier les stratégies d'adaptation négatives pour l'adulte face au stress.

12.2.3.3 Examiner des situations difficiles auxquelles les individus et les familles sont confrontés et leurs effets sur le bien-être familial (p. ex., difficultés financières, dépendances, violence, discrimination religieuse et culturelle, maladie, perte et deuil, handicaps, affections médicales chroniques, conciliation travail-vie personnelle, changements de lieu, traumatisme [pensionnat, réfugié, immigration et migration], mauvais traitements/négligence envers les enfants, pauvreté, isolement).

12.2.3.4 Déterminer les ressources pertinentes disponibles pour soutenir les individus ou les familles (p. ex., ressources communautaires, provinciales et fédérales).

0491 Études de la famille appliquées (crédit complet)

12^e année

But 3 : Démontrer une compréhension de la santé et du bien-être.

RAG 3.1 : Démontrer une compréhension du développement de l'identité personnelle et du caractère.

12.3.1.1 Identifier les composantes et démontrer une compréhension des facteurs qui influencent le concept de soi de l'enfant.

12.3.1.2 Réfléchir à la relation entre le concept de soi et le comportement de l'enfant.

12.3.1.3 Expliquer et évaluer des stratégies (interaction et environnement) pour renforcer un concept de soi positif chez l'enfant.

RAG 3.2 : Acquérir une compréhension des valeurs, de l'établissement de buts et de la prise de décision.

Remarque : Les résultats d'apprentissage peuvent être intégrés tout au long du cours.

12.3.2.1 Définir les valeurs et les buts, et en discuter.

12.3.2.2 Identifier les facteurs qui influencent les valeurs et les buts.

12.3.2.3 Démontrer une compréhension de la façon dont les valeurs influencent les buts et les décisions.

12.3.2.4 Appliquer les processus décisionnels à des situations.

0491 Études de la famille appliquées (crédit complet)

12^e année

But 4 : Démontrer une compréhension des éléments fondamentaux de l'offre de soins.

Les enseignants sont invités à consulter des ressources supplémentaires, des Aînés ou des gardiens du savoir lorsqu'ils réalisent les résultats d'apprentissage autochtones dans le cadre des protocoles traditionnels. Voir l'annexe 2.

RAG 4.1 : Démontrer la capacité d'établir un environnement sain et sécuritaire pour les enfants.

- 12.4.1.1 Décrire et démontrer les procédures pour assurer la sécurité physique des enfants, prévenir les blessures et gérer les urgences.
- 12.4.1.2 Identifier et démontrer les pratiques courantes en matière de santé pour prévenir la propagation des maladies (p. ex., lavage des mains, salubrité des aliments, nettoyage et désinfection, toilettes et couches).
- 12.4.1.3 Effectuer une recherche sur les maladies et infections infantiles et le rôle de l'immunisation.
- 12.4.1.4 Décrire l'importance de choix alimentaires sains (p. ex., allaitement maternel, préparation, introduction aux aliments solides) et d'aliments et menus nutritifs pour établir de saines habitudes alimentaires tout en tenant compte des intolérances et des allergies.
- 12.4.1.5 Développer des compétences pratiques pour la transition (p. ex., actions, communication verbale, planification, réponse aux besoins de l'enfant) et des routines de soins (p. ex., couche, toilette, sieste, bain, brossage des dents, biberon, alimentation, habillage).

0491 Études de la famille appliquées (crédit complet)

12^e année

But 4 : Démontrer une compréhension des éléments fondamentaux de l'offre de soins. *(suite)*

RAG 4.2 : Démontrer une compréhension des familles, des styles parentaux et des pratiques.

12.4.2.1 Nommer et décrire la diversité des formes et des structures familiales.

12.4.2.2 Expliquer le lien entre le changement sociétal et la définition changeante de la famille.

12.4.2.3 Nommer et décrire différents styles parentaux et évaluer leur influence sur la dynamique familiale avec les enfants.

12.4.2.4 Décrire comment les expériences personnelles peuvent limiter ou améliorer les capacités parentales, notamment pour la transmission de la langue, de la culture et de la religion.

12.4.2.5 Décrire comment les différents styles parentaux influencent la croissance et le développement de l'enfant (p. ex., encadrement et discipline, résilience, autorégulation, incapacité à s'épanouir, confiance, compétence).

12.4.2.6 Décrire comment la culture, la religion et le patrimoine influencent les pratiques d'éducation des enfants et les façons dont les familles transmettent la culture, la religion et le patrimoine aux enfants (p. ex., narration, arts, festivals, religion et rituels).

12.4.2.7 Décrire les stratégies qui favorisent un partenariat actif avec les familles des enfants.

0491 Études de la famille appliquées (crédit complet)

12^e année

But 4 : Démontrer une compréhension des éléments fondamentaux de l'offre de soins. (*suite*)

RAG 4.3 : Démontrer une compréhension des pratiques de jeu durant l'enfance.

12.4.3.1 Analyser le rôle de l'environnement d'apprentissage (intérieur et extérieur) dans l'apprentissage et le comportement des enfants.

12.4.3.2 Définir, décrire et expliquer comment le jeu enrichit le développement de l'enfant.

12.4.3.3 Définir, décrire et expliquer le rôle des adultes dans le cadre du processus de jeu.

12.4.3.4 Catégoriser les jouets, les livres et les jeux qui conviennent au développement des nourrissons, des enfants d'âge préscolaire et des enfants d'âge scolaire.

12.4.3.5 Comparer et contraster les types de jeu des enfants (solitaire, parallèle, coopératif, associatif, compétitif, etc.).

12.4.3.6 Comparer ses expériences personnelles liées au jeu durant l'enfance à celles observées chez les enfants aujourd'hui.

12.4.3.7 Consulter l'article 31 de la *Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant*, et démontrer une compréhension du droit de jouer.

12.4.3.8 Démontrer la capacité de soutenir le jeu des enfants.

0491 Études de la famille appliquées (crédit complet)

12^e année

But 5 : Démontrer une compréhension du développement de carrière et des compétences requises.

RAG 5.1 : Démontrer ses compétences personnelles et sociales.

Remarque : Les RAG 5.1 à 5.5 doivent être intégrés tout au long du cours d'études de la famille appliquées et ne sont pas envisagés comme une unité d'études.

12.5.1.1 Démontrer une compréhension des autres et de leurs perspectives.

12.5.1.2 Communiquer efficacement avec les autres.

12.5.1.3 Participer de façon positive.

12.5.1.4 Se montrer responsable de ses actes.

12.5.1.5 Écouter pour comprendre et apprendre.

12.5.1.6 Favoriser son épanouissement personnel grâce à l'apprentissage continu.

RAG 5.2 : Faire preuve de capacité de réflexion et de prise de décision.

12.5.2.1 Expliquer sa réflexion aux autres d'une manière claire, précise, logique et complète.

12.5.2.2 Utiliser la réflexion innovatrice dans la prise de décision.

12.5.2.3 Comparer et contraster des approches courantes de la prise de décision.

12.5.2.4 Déterminer les facteurs qui influent sur la prise de décision.

12.5.2.5 Distinguer les faits des opinions pour prendre des décisions efficaces.

12.5.2.6 Prédire et analyser le résultat d'une décision.

12.5.2.7 Appliquer des stratégies décisionnelles à l'apprentissage, à la vie et au travail.

0491 Études de la famille appliquées (crédit complet)

12^e année

But 5 : Démontrer une compréhension du perfectionnement professionnel et des compétences requises. *(suite)*

RAG 5.3 : Démontrer des aptitudes au travail d'équipe.

12.5.3.1 Démontrer la capacité de travailler de façon autonome et en collaboration en tant que membre de l'équipe.

12.5.3.2 Élaborer des stratégies pour établir des relations de travail positives et respectueuses avec tous les membres de l'équipe.

12.5.3.3 Reconnaître et prendre en compte les opinions et les contributions des membres de l'équipe afin d'établir un consensus pour atteindre les buts individuels et d'équipe.

12.5.3.4 Utiliser diverses stratégies pour résoudre les conflits de façon pacifique et équitable dans le respect des autres.

12.5.3.5 Collaborer avec les autres pour établir et déterminer les rôles, les buts et les responsabilités des membres individuels et de l'équipe.

RAG 5.4 : Démontrer une compréhension des compétences en gestion de projet.

12.5.4.1 Définir, décrire, coordonner, exécuter, évaluer, analyser, réfléchir à un projet individuel ou collectif.

12.5.4.2 Faire preuve de souplesse, d'adaptabilité et de résilience, individuellement et collectivement, au cours du processus du projet et savoir s'adapter à des situations nouvelles et en évolution.

12.5.4.3 Déterminer les compétences et les stratégies requises pour un projet indépendant ou collectif (p. ex., communication, leadership, organisation, travail d'équipe, aptitudes sociales).

12.5.4.4 Identifier et évaluer les compétences transférables après avoir mené à bien un projet individuel ou collectif.

12.5.4.5 Réfléchir aux compétences personnelles et aux stratégies élaborées ainsi qu'à leur application à l'apprentissage, à la vie et au travail.

0491 Études de la famille appliquées (crédit complet)

12^e année

But 5 : Démontrer une compréhension du perfectionnement professionnel et des compétences requises. (*suite*)

RAG 5.5 : Explorer des carrières liées à l'éducation de la petite enfance.

12.5.5.1 Examiner les cheminements de carrière liés à l'éducation de la petite enfance (p. ex., disciplines des sciences sociales et sciences humaines comme l'éducation de la petite enfance, le développement de l'enfant et de l'adolescent, l'intervention précoce, l'enseignement et l'éducation).

12.5.5.2 Déterminer comment les intérêts, les connaissances, les compétences, les valeurs et les attitudes se rapportent au travail.

12.5.5.5 Étudier et découvrir des possibilités de carrière dans le domaine de l'éducation de la petite enfance qui correspondent à des intérêts professionnels personnels.

RAG 5.6 : Démontrer des compétences fondamentales en employabilité dans le cadre d'un stage.

Les élèves ont la capacité de participer à un apprentissage expérientiel dans un milieu supervisé pendant 40 heures dans le cadre de ce cours à crédit complet. Les possibilités de stage peuvent comprendre les garderies agréées, les classes de prématernelle, maternelle ou 1^{re} année, les centres d'aide préscolaire aux Autochtones, les programmes communautaires ou scolaires pour parents et enfants, les laboratoires, les pouponnières et les programmes préscolaires sur place pour nourrissons, etc. Les expériences de stage peuvent exposer l'élève à divers établissements de la petite enfance. Lorsque le programme n'est pas titulaire d'un permis provincial, l'élève doit être supervisé par un éducateur des jeunes enfants (II ou III) titulaire de la classification selon les normes courantes (voir les normes du Manitoba à l'adresse https://www.gov.mb.ca/fs/childcare/students_workforce/classification.fr.html) ou un enseignant agréé par la Province. Les élèves doivent être visités régulièrement par l'enseignant ou la personne désignée par l'école au lieu de stage.

Le ministère de l'Éducation et de la Formation du Manitoba assume la responsabilité de la protection contre les accidents du travail pour tous les élèves en formation professionnelle. Chaque programme doit être inscrit auprès du Ministère avant la mise en œuvre de toute phase d'un programme d'apprentissage expérientiel axé sur la préparation à la carrière. Pour plus amples renseignements, voir <https://www.edu.gov.mb.ca/m12/frpub/ped/ate/index.html>.

Selon le placement, les élèves peuvent être tenus de fournir certains documents avant d'être admis à un stage (p. ex., vérification du casier judiciaire en vue du travail auprès de personnes vulnérables, vérification du registre concernant les mauvais traitements infligés à un enfant, premiers soins d'urgence et RCR qui comprend la RCR des nourrissons et des enfants, etc.).

0491 Études de la famille appliquées (crédit complet)

12^e année

But 5 : Démontrer une compréhension du perfectionnement professionnel et des compétences requises. *(suite)*

RAG 5.6 : Démontrer des compétences fondamentales en employabilité dans le cadre d'un stage. *(suite)*

-
- 12.5.6.1 Nommer et décrire les différentes options de garde d'enfants disponibles pour répondre aux besoins des enfants et des familles.
 - 12.5.6.2 Déterminer des possibilités de stage locales.
 - 12.5.6.3 Appliquer les connaissances acquises durant ce cours à un stage.
 - 12.5.6.4 Travailler en collaboration, consciencieusement et en toute sécurité pour accomplir toutes les tâches attribuées.
 - 12.5.6.5 Utiliser efficacement des stratégies de conciliation travail-vie personnelle et des techniques de gestion du stress.
 - 12.5.6.6 Agir de façon éthique et dans le cadre de la préparation et de l'expérience du stage, notamment en conformité les politiques, procédures et lois provinciales et fédérales (p. ex. l'article 31 de la *Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant*, signalement des mauvais traitements envers les enfants, lois sur la protection des renseignements personnels, *Loi sur la garde d'enfants*, Règlement du Manitoba 62/86, *Charte canadienne des droits et libertés*).
 - 12.5.6.7 Acquérir des connaissances sur le travail en observant ou en aidant les autres et en accomplissant les tâches attribuées.
 - 12.5.6.8 Indiquer comment les actions d'un bénévole peuvent avoir une incidence négative ou positive sur le fonctionnement d'un établissement ou d'une salle de classe.
 - 12.5.6.9 Démontrer ses compétences pour l'emploi.
 - 12.5.6.10 Démontrer des relations positives avec les parents, les tuteurs, les familles ou le personnel.
 - 12.5.6.11 Tenir des dossiers et des rapports exacts et les présenter à votre superviseur de stage.
 - 12.5.6.12 Développer une philosophie personnelle de travail avec les enfants et un engagement envers l'apprentissage continu.
 - 12.5.6.13 Évaluer les expériences de travail avec les enfants dans un milieu communautaire et réfléchir aux forces et aux points à améliorer possibles en fonction de la rétroaction de l'enseignant ou du superviseur.
-

0491 Études de la famille appliquées (crédit complet)

12^e année

But 5 : Démontrer une compréhension du perfectionnement professionnel et des compétences requises. *(suite)*

RAG 5.7 : Démontrer sa capacité d'assumer le rôle et des responsabilités d'un préposé aux services de garde en milieu de stage.

12.5.7.1 Établir des relations individuelles avec des enfants du groupe.

12.5.7.2 Fournir des soins d'éducation aux enfants.

12.5.7.3 Démontrer une capacité d'encadrement direct (verbale/physique) et indirect (routines, transition, environnement) efficace.

12.5.7.4 Démontrer l'application de compétences de réflexion critique pour aider les enfants à résoudre des problèmes.

12.5.7.5 Démontrer l'application de connaissances, de compétences et d'attitudes en matière de résolution de conflits.

12.5.7.6 Analyser les interactions avec des enfants individuels pour promouvoir des relations positives.

RAG 5.8 : Démontrer la capacité d'observer les enfants afin de planifier des expériences adaptées à leur développement en milieu de stage.

12.5.8.1 Identifier et appliquer des techniques d'observation pour étudier les enfants.

12.5.8.2 Mettre en application les résultats de l'observation pour planifier, organiser et mettre en œuvre des expériences adaptées au développement des enfants.

12.5.8.3 Mettre en œuvre une expérience de jeu planifiée fondée sur les intérêts et les capacités émergents des enfants.

12.5.8.4 Évaluer les expériences de travail auprès d'enfants à partir d'une réflexion personnelle ou d'une rétroaction pour enrichir l'apprentissage continu.

